



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 35/13  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 23	Votants : 29	Procurations : 06

Certifié exécutoire  
 Reçu en Préfecture le : 12 AVR. 2013  
 Affiché le : 12 AVR. 2013

L'An deux mille treize, le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DATE DE LA CONVOCATION : 02 avril 2013**

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, SALAÜN, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, MOUNIC, GESTA.

**PROCURATIONS**

Mme DURAND	à	Mme MAUREL
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
M. BERNES	à	Mme LIAN
Mme PETIT	à	M. RIGAUD
M. FERTE	à	Mme MOUNIC
M. LOUGE	à	M. GESTA

**Secrétaire** : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2013 - Attribution de subvention à la crèche « Gros Câlin »**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer pour 2013 une subvention d'un montant de 8 840 € à la Crèche « Gros Câlin ».

*Vu l'avis de la Commission des Finances du 04 avril 2013*

**APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité (Mme GESTA ne participe pas au vote) :**

- D'allouer une subvention de 8 840 € à la crèche « Gros Câlin ».

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*



Aussonne, le 10 avril 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

